

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Arrêté du 12 mars 2008 relatif au nombre de places pour l'admission en première année
du cycle de formation d'officier chef de quart passerelle**

NOR : DEVT0806337A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, en date du 12 mars 2008, le nombre de places mises à la sélection sur dossier et entretien pour l'admission en première année du cycle de formation d'officier chef de quart passerelle est fixé à 32 au maximum pour l'année 2008.